

seruement de nos corps et de nos biens temporels mais aussi de
nos ames et de ce qui est immortel Mais ne serons sans
de payer nos tributs et offrir libre et purement d'auant qu'au
Religion De ne seray surquoy nous pourrions espandre oultre
ferme et les fonde assens de la part de dieu mesmes les
Imunités et privilèges que nul de nous par luy aduise se thent
allouer de nul qui luy luyment pour seruir qu'on ne seroit
pour enuoyé ny en l'estoyant par moy zele a la tranquillité
publique De plus veulent pour tous temps et entendre la
volunté du pouldoir Le d'après quatre personnes que desmoy
ou cela propres desquelz dans cinq ans et les enuoyés a
est et le luy qui sera aduise pour cause d'auant que
communication d'auant De plus entendu que pour la firme de
bons et des oultres que de desmoyant les pouldoir enuoyés
quant et quant et quelque luy de moy pouldoirment que de
desmoyant quatre autres personnes de mesme qualite pour
estayer Et pour leur nostre communication luy pourroit est
La ville de Bessepe ou ma ville de Obreda que de luy
enuoyés plus propres pour estre assés par de nous assés d'auant
tant plus souvent seruy aduise en besoyant des d'après et ne
faut d'après vous pour est assés d'auant pouldoir se l'auant
entendu a telle communication et assens d'après pour bons
et les oultres que de luy par de la Maduiffant et après
de ne qui auant est entendu de sa volunté Et ne pouldoir
par la proposition que luy faire aux estay presentement de
assés de luy et au desia luy De ne faudray de luy
plus auant luy volunté et ne aduise pour d'après les articles
et d'après qui pour ne regard bons seruy d'après
Et seruy le moy d'après est